



## Présentation du plan de relance : plus de 25 milliards d'euros pour les TPE/PME

Pour **compléter les mesures économiques d'urgence appliquées dès le début de la crise**, en mars dernier, puis les plans de soutien aux secteurs les plus durement touchés appliqués à compter de cet été, le **plan de relance présenté hier en Conseil des ministres, d'un montant de 100 milliards d'euros sur deux ans**, constitue la troisième phase de la réponse française à la crise. L'Union européenne financera ce plan de relance à hauteur de 40 milliards d'euros à la suite de l'accord conclu par les chefs d'État et de gouvernement fin juillet. **Ce plan de relance sera mis en œuvre en 2021-2022 et déployé dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021 qui sera présenté au Conseil des ministres fin septembre.**

Pour cela, le plan de relance s'articule en trois volets :

- ❖ **30 milliards d'euros seront consacrés à l'accélération du verdissement de l'économie**, à l'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments, dans les infrastructures et la mobilité vertes, dans la décarbonation des processus de production, dans le développement de nouvelles technologies vertes (**page 9 du plan**),
- ❖ **34 milliards d'euros viseront au renforcement de la compétitivité et de la souveraineté économique**, avec une baisse massive des impôts de production, un soutien au financement en fonds propres des entreprises, l'investissement dans l'innovation industrielle, le soutien à l'export et le renforcement de la résilience et l'indépendance de l'industrie française par des mesures de sécurisation d'approvisionnements critiques et de soutien à l'investissement productif en France (**page 117 du plan**),
- ❖ **36 milliards d'euros seront employés pour le soutien aux compétences et à la cohésion sociale et territoriale**. L'investissement dans les compétences vise à **sauvegarder l'emploi (activité partielle longue durée)**, à **développer l'employabilité des plus vulnérables notamment les jeunes (apprentissage, formation professionnelle, prime à l'embauche)** et à **renforcer la productivité** (investissement dans les compétences d'avenir) et la résilience sanitaire. Par ailleurs, le plan de relance doit **renforcer la cohésion sociale** (soutien au pouvoir d'achat des plus précaires) **et territoriale** (inclusion numérique, plan de relance de la Banque des territoires, **redynamisation des commerces en centre-ville**) (**page 163 du plan**).

Les TPE et PME représentant un tiers de l'activité (chiffre d'affaires) des entreprises françaises, la relance de l'économie devra passer par une reprise durable de leur activité. **Les TPE/PME seront ainsi directement bénéficiaires de certaines mesures : rénovation énergétique, numérisation des TPE/PME, création de foncières pour redynamiser les commerces de centre-ville, baisse des impôts de production, emplois des jeunes, etc.** Au total, plus de 25 Md€ bénéficiera aux TPE-PME.

Vous trouverez le plan de relance en lien ci-dessous :

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/plan-de-relance/annexe-fiche-mesures.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/annexe-fiche-mesures.pdf)